



Un regard d'espoir sur votre Avenir avec



La Coordination Nationale Des Indépendants – La CNDI –

Reconnue en 2017 et renouvelée en 2021 comme Organisation Professionnelle (OP) nationale et interprofessionnelle par les ministères de la Justice et du Travail.

61, rue Falguière - 75015 - PARIS – Tél : 01 43 20 22 11

E-mail : la-cndi@orange.fr – Site Internet : www.la-cndi.fr

Pour la défense des « petits entrepreneurs »



Avec plus de 1.200 élus, La CNDI est une Organisation Professionnelle Employeurs. Ce sont des femmes et des hommes de qualité, au service des « entrepreneurs ». Ils sont reconnus pour leur loyauté, leur courage, leur honnêteté. Ils sont consciencieux et travailleurs. Ils sont souvent des visionnaires, des innovateurs qui donnent l'élan et l'espoir à nos jeunes, à nos cerveaux, à notre avenir. Ils se consacrent à leur entreprise sans relâche,

avec un dévouement exemplaire. Ils créent les emplois. Ils sont fiers de leur travail. Ils sont un exemple.

100% des candidats de La CNDI ont été élus aux dernières élections des membres des CCI de Paris - Île de France. La CNDI avait peu de candidats. Pour cette élection 2021, La CNDI présente plus de 100 candidats. S'ils sont élus, ils pourront modifier les grandes orientations des CCI (Départements) et de la CCIR (Région).

Si vous voulez une Chambre de Commerce et de l'Industrie Départementale et Régionale dans laquelle vos intérêts seront bien défendus

VOTEZ pour les candidats de La CNDI.

Ils s'engagent pour la défense des « entrepreneurs » en y ajoutant leur expérience réelle de « chefs de entreprises ». Nous, les « entrepreneurs de terrain » nous avons besoin d'une économie locale saine, qui donne une réelle respiration sociale avec une taxe professionnelle réduite, mieux adaptée et des informations gratuites, claires et utilisables pour réduire les charges et bénéficier des aides.

Il faut que Paris - Île de France sache reconnaître leur courage, leur honnêteté, et leur audace. Les « chefs **entreprises** » **défendent** leurs outils de travail et leurs personnels, en se sacrifiant tant financièrement qu'en aliénant leur temps de repos et leur espace de liberté.

Les candidats de **La CNDI** à la fonction de membre de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris (Département 75) et d'Île de France (Région) s'engagent à redonner **une nouvelle respiration sociale**

- 1) En réduisant la taxe professionnelle en tenant compte d'une réalité économique.
- 2) En communiquant gratuitement des informations claires et utilisables pour réduire les charges et bénéficier des aides.
- 3) En dynamisant la formation professionnelle.
- 4) En veillant à la réorganisation territoriale des « entrepreneurs ».
- 5) En respectant une déontologie scrupuleuse.
- 6) En corrigeant l'absentéisme chronique des membres élus actuels.
- 7) En prenant des décisions utiles pour l'épanouissement des « entrepreneurs ».
- 8) En fléchissant les subventions pour qu'elles soient utiles à TOUS.



Les « entrepreneurs », surtout les « **petits** », sont **mal représentés et vite oubliés**. Toutes les structures économiques, judiciaires, administratives, politiques et sociales sont faites pour les décourager. **Pour nous, les mal-aimés**, le rôle des Chambres de Commerce et de l'Industrie sont complexes voir occultes. Elles sont souvent inadaptées pour aider les petits entrepreneurs. Elles sont payées par nous et

nous sommes souvent des étrangers pour elles. Il faut qu'elles nous soient restituées. Il faut instaurer une profonde réforme des Chambres de Commerce et de l'Industrie de Paris et d'Île de France (Département et Régionale) pour qu'elles soient au service des commerces avec **une respiration sociale** mieux appropriée aux « entrepreneurs de terrain ».



**VOTEZ pour les représentants de La CNDI.
Ils sont au service de l'entreprise.**



TOUJOURS OSER ENTREPRENDRE

La CNDI – 61, rue Falguière – 75015 – Paris –
www.la-cndi.fr mail : la-cndi@orange.fr

Tel : 01 43 20 22 11 – Président : Olivier BIDOU.

Pour en savoir plus sur **La CNDI** et le rôle des membres des CCI et CCIR, visitez le site Internet : www.la-cndi.fr l'onglet en haut « Elections » puis « CCI – Chambre de Commerce et de l'Industrie ».